

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

N°14-09-75

L'an deux mil quatorze, le lundi 8 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 29 août 2014.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. (pouvoir de M. BRUGGEMAN) ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; CRENLEUX L. ; GUILLEMANT S. ; DELATTRE J. (pouvoir de N. DE JONGHE) ; MONFAIT D. (pouvoir de D. DOURIEZ) ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames DE JONGHE N. (pouvoir à J. DELATTRE) ; DOURIEZ D. (pouvoir à D. MONFAIT).

Messieurs BRUGGEMAN M. (pouvoir à A. DUWAT) ; SAGNIER F. ; DUFOUR O.

Absents :

Madame PIRET R.

Messieurs VASSEUR C. ; CHARLEMAGNE V. ; FOURNIER D. ; DEVIGNE G.

Madame Isabelle POURCHEL est élue secrétaire.

OBJET : BUDGET OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LUMBRES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres,

Jacques BACQUET, rapporteur, propose au conseil communautaire d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'Office de Tourisme du Pays de Lumbres, de l'exercice 2014 :

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
2188	57,00	28188-040	57,00	6811-042	57,00		
				022	-57,00		
total	57,00	total	57,00	total	0,00	total	0,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** la décision modificative telle que proposée.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20140908-14-09-75-DE
Date de télétransmission : 10/09/2014
Date de réception préfecture : 10/09/2014